



## 4 heures de VARENNES sur ALLIER

### Règlement de l'épreuve

Comptant pour les Championnats de France 2007  
Et le Championnat régional AUVERGNE - LYONNAIS

DATE : Dimanche **20 mai 2007**

LIEU : Circuit Jean BRUN Les Pochauds 03150 VARENNES sur ALLIER  
Longueur : 1500 m Largeur : 8 m  
(Circuit de Karting homologué Moto)

EPREUVE : Epreuves de vitesse et d'endurance de 4 heures réservée à des 2 roues ne dépassant pas 50cc pour les moteurs à 2 temps et 125cc pour les moteurs à 4 temps, comptant pour le Championnat de France d'Endurance, le Championnat de France de Vitesse OPEN 50cc, la Coupe CONTI et la catégorie POCKET.

PARTICIPANTS : Catégorie Educative réservée aux licenciés de 6 à 12 ans (licence NEA ou NEB). 4 heures : équipages de 2, 3 ou 4 pilotes âgés de 12 ans minimum avec un de plus de 16 ans & titulaires d'une licence F.F.M. une manifestation ou à l'année de type NAM, NAC, NCB, NBH, NCA ou NAH. Le C.A.S.M. est obligatoire pour tous les pilotes non titulaires d'un permis de conduire. Maximum de pilotes admis au départ : 59. Autres catégories : 41 pilotes maximum. Chaque équipage sera obligatoirement composé d'1 pilote né avant le 1<sup>er</sup> janvier 1991, accompagné de :

- Soit 1 ou 2 pilotes nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1991
- Soit 2 ou 3 pilotes nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1991

CATEGORIES : les catégories prévues aux Règlements des Championnats de France 2007

ENGAGEMENTS : Les formulaires d'engagement seront disponibles auprès de la F. F. MOTO, de la L.M.R., de sa commission 50cc, d'Auvergne MOTO SPORT. Ils devront être envoyés au club organisateur, avant le 1<sup>er</sup> mai 2007 accompagnés d'un droit d'engagement de 140€ par machine et par course. Passé cette date, et dans la limite des places disponibles les droits seront portés à 170€.

CONTROLES & BRIEFING : Les contrôles administratifs et techniques devront être terminés avant les premiers essais qualificatifs. ( 9H45)  
La présence de tous les pilotes est obligatoire au Briefing d'avant course.

ESSAIS DEPART COURSE : selon les procédures prévues au code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme pour les épreuves d'Endurance et selon l'horaire joint en annexe.

MACHINES : Elles devront répondre aux clauses du règlement technique de la Fédération Française de Motocyclisme. Un contrôle de niveau sonore sera effectué (maxi 92 db à 5000 T/min sans tolérance).

CHRONOMETRAGE : Il se fera par système transpondeur. Les équipes se verront remettre un transpondeur qu'elles devront fixer sur leur machine, selon le schéma fédéral.

TEMPS DE CONDUITE : En application du décret n° 88.294 du 28 mars 1988 et de l'arrêté du 14 décembre 1988, le temps de conduite est le suivant :

- pour les moins de 14 ans : 3 relais de 20 minutes séparés chacun par 1 heure de repos.
- pour les moins de 16 ans : 3 relais de 30 minutes séparés chacun par 1 heure de repos.
- pour les plus de 16 ans : relais de 30 minutes séparés par un temps de repos correspondant aux 2/3 du temps du relais.

Ceci avec une tolérance maximale de 5 minutes.

Des contrôles seront effectués sur ce point du règlement

ASSURANCES : Souscrites auprès d' Assurance Moto Verte, elles seront conformes à la réglementation en vigueur. (risques A, C, D)

DIRECTEUR DE COURSE : Jean Marc BON

COMMISSAIRES SPORTIFS :

Philippe MOULIN	OCS 17930
Patrice GIRARD	OCS 11567
Claude ASTAIX	ODC 2445

COMMISSAIRES DE ROUTE :

Bernard BEREIZIAT	OCS 3522
Michel GENE BRIER	OCP 77249
Georges GOULEFERT	OCP 139484
Bernard DURET	OCP 116280



VISA L.M.R. AUVERGNE

VISA F.F.MOTO